



**PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES HOMMES
ET LES FEMMES
DANS LA RÉGION
EURO-MÉDITERRANÉENNE**

PROGRAMME EUROMED EGALITÉ HOMMES-FEMMES



Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne

Réunis à Istanbul en 2006, les Ministres euro-méditerranéens en charge de la condition féminine ont tenu une conférence sur le **renforcement du rôle des femmes dans la société**. Le Cadre d'action commun énoncé à cette occasion lance une dynamique concertée entre l'Union européenne et ses neuf partenaires méditerranéens : l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et le Territoire palestinien occupé.



Le programme régional Euromed Egalité Hommes-Femmes (EGEP) appuie les initiatives qui tendent à promouvoir l'autonomie des femmes dans la sphère publique et privée. Il œuvre ainsi à l'élimination de toute forme de discrimination et de violence à l'égard des femmes dans les domaines politique, économique, social et culturel. Sa période d'exécution s'étend de mai 2008 à mai 2011.

Le programme est financé par l'Union européenne dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV) qui s'applique aux voisins immédiats de l'Europe. La PEV a pour but de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité de tous en développant des relations étroites entre les pays partenaires. Son intervention repose sur des plans d'action bilatéraux approuvés mutuellement, tels que le programme régional Euromed Egalité Hommes-Femmes.

Trois objectifs

Le programme Euromed Egalité Hommes-Femmes poursuit **trois objectifs prioritaires** :

- promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- renforcer la lutte contre la violence faite aux femmes ;
- appuyer le mécanisme de suivi du Processus d'Istanbul.

Dans le respect des spécificités de chaque pays participant, le programme donne l'impulsion indispensable au changement. Des synergies sont créées entre les différents intervenants, au niveau national et international. Des priorités sont fixées au niveau national et régional, dans une vision commune partagée.

La mission du programme Euromed Egalité Hommes - Femmes est d'offrir de l'expertise, de dispenser des formations et d'accompagner les différents intervenants gouvernementaux et paragouvernementaux au sein des pays méditerranéens : fonctionnaires, parlementaires et membres d'institutions disposent ainsi d'informations et de conseils sur les bonnes pratiques existantes chez les différents participants. Des partenariats sont initiés avec les médias et des acteurs-clés de la société civile afin de lutter contre les préjugés liés au genre.

L'approche du programme Euromed Egalité Hommes-Femmes se veut pragmatique. Les actions entreprises s'inscrivent dans un calendrier précis et les expériences sont documentées. Les domaines à améliorer sont identifiés et chaque événement évalué grâce à des indicateurs pertinents.

Ainsi, concrètement, les dynamiques existantes et émergentes en matière d'**égalité de droit et de fait** entre les hommes et les femmes de la région sont renforcées. **La lutte contre la violence** faite aux femmes est



améliorée grâce à une définition précise du phénomène et des recherches scientifiques fondées sur une méthodologie rigoureuse et harmonisée, testée de façon systématique. Les stratégies élaborées par les différents pays afin d'endiguer la violence et de promouvoir l'égalité sont stimulées : mesures législatives, campagnes de sensibilisation, interventions sur le terrain, formation des acteurs concernés, initiatives menées en partenariat stratégique avec les médias, etc.

Les Conclusions d'Istanbul instaurent un **mécanisme de suivi** visant à garantir de réelles avancées dans l'égalité des genres. Le programme Euromed Egalité Hommes-Femmes est notamment un instrument majeur au service de ce mécanisme de suivi.

Une méthodologie

Le programme agit afin d'aboutir à des résultats tangibles et quantifiables, ainsi qu'à des expériences réussies reproductibles. C'est pourquoi il s'impose une approche rigoureuse, fondée sur la connaissance partagée ainsi que sur l'harmonisation des méthodologies et des instruments. La méthode du programme se décline en trois étapes :

1. Dans un premier temps, **la situation de la condition féminine dans les neuf pays méditerranéens est analysée**, selon les mêmes critères et les mêmes modalités. L'étude prend en compte plusieurs indicateurs comme la participation de la femme dans la prise de décision ou la violence faite aux femmes. Cette analyse de la situation permet de capitaliser les résultats, de renforcer des dynamiques existantes, d'identifier des besoins et de mettre en évidence de bonnes pratiques.
2. Dans un second temps, **chaque pays** élabore, en concertation avec le programme, une **plate-forme de ses priorités**. L'objectif est de lui permettre de consolider ses efforts, tout en définissant de nouvelles niches d'intervention. Ensuite, des propositions de modification du cadre législatif sont formulées et les méthodes de travail sont affinées.
3. La dernière étape consiste à fixer des **priorités au niveau régional**. Une stratégie commune d'amélioration de la condition féminine est alors élaborée.

Ces trois étapes se déroulent selon un **principe de partage**, où la mise en réseau des acteurs et des expériences est favorisée. Tant les gouvernements que la société civile ou les médias et les partenaires au développement sont impliqués. Sur un plan individuel, les intervenants bénéficient du soutien du programme par le biais de conférences, de conseils et de formations.



PROGRAMME EUROMED EGALITÉ HOMMES-FEMMES (EGEP)

www.euromedgenderequality.org
info@euromedgenderequality.org

Pôle européen

Avenue de Tyras 75
B - 1120 Bruxelles, Belgique
Tél. +32 2 266 49 67

Pôle méditerranéen

B.P. 105 Cité El Khadra
1003 Tunis, Tunisie
Tél. +216 71 78 00 09

Commission européenne

Office de coopération EuropeAid

Unité A3 - Opérations centralisées pour l'Europe,
la Méditerranée et le Moyen-Orient

Rue Joseph II, 54

B - 1049 Bruxelles, Belgique

http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Transtec et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

